

Juin 2024



Metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement

Récapitulatif de la filière REP, de vos
obligations et des services d'Ecomaison

Ordre du jour

1

Présentation
et actu
d'Ecomaison

2

Spécificités
des DROM-
COM

3

Reprise &
réemploi

4

Services
Ecomaison

1. Présentation & actualités d'Ecomaison



Qu'est-ce qu'une filière de Responsabilité Elargie du Producteur ?

► Principe

- Obligation **règlementaire** appliquée aux fabricants et distributeurs pour gestion de **la fin de vie des produits mis sur le marché** Français
- **Objectifs** d'éco-conception, collecte, atteinte de taux de réemploi, recyclage et valorisation **fixés par l'Etat**

► Le rôle de l'éco-organisme

- **Regroupement** d'acteurs metteurs sur le marché
- **Société privée** agréée par l'Etat **à but non lucratif**
- **Mutualise le moyens** mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs réglementaires
- **Financé** par le consommateur de produits neufs au travers de l'Eco-Participation



Une extension du périmètre

Déjà 10 ans d'expérience !

é

Création d'Eco-mobilier



Agrément
pour les couettes, oreillers,
coussins, sacs de couchage



Nouvel agrément
pour les éléments
d'ameublement

2011

2012



Agrément
pour les meubles et la
litière usagés

2018

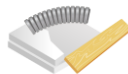
2022



Agrément
pour les jeux et jouets



Agrément pour les articles de
bricolage et de jardin



Agrément pour les produits et
matériaux de construction du
bâtiment



Agrément pour la décoration
textile

2024

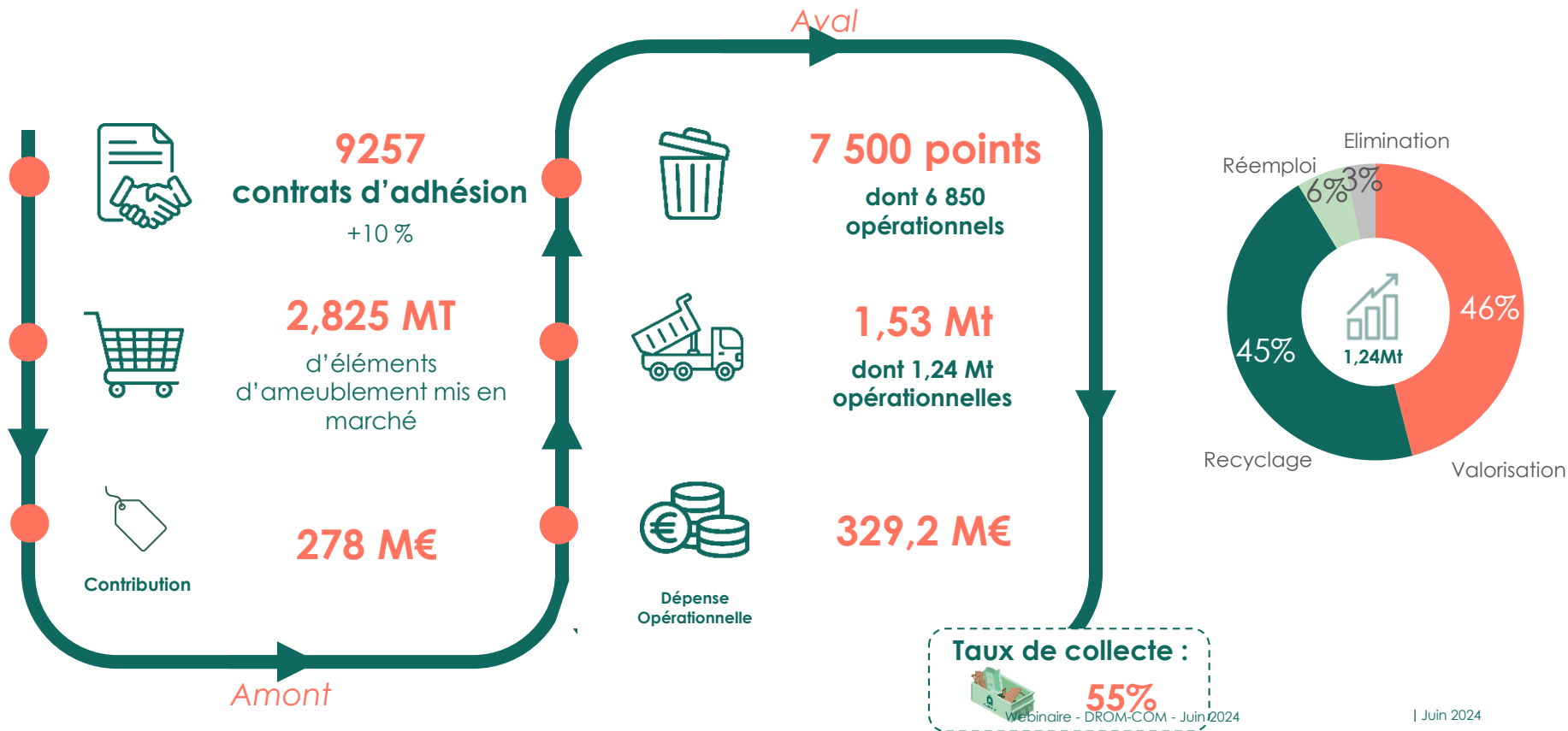


ecomaison

Déploiement de
solutions de collecte
de recyclage pour
**tous les objets et
matériaux de la
maison**

Chiffres clés Ameublement

Indicateurs clés de performance 2023



Filière opérationnelle de collecte, nous sommes détenteurs de nos déchets

Chaque minute, nous collectons et recyclons **2,5 tonnes de déchets**.

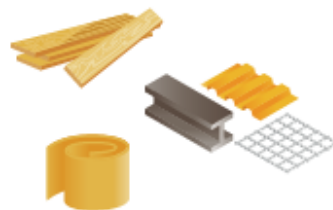
Ecomaison est le premier fournisseur en France de matières premières post-consommation recyclées ou en combustible pour le bois et les mousses

Des collectes partout en France



1,6 million de tonnes d'objets et matériaux collectés dont 1,5 million sur la filière ameublement

Des matières recyclées et de l'énergie

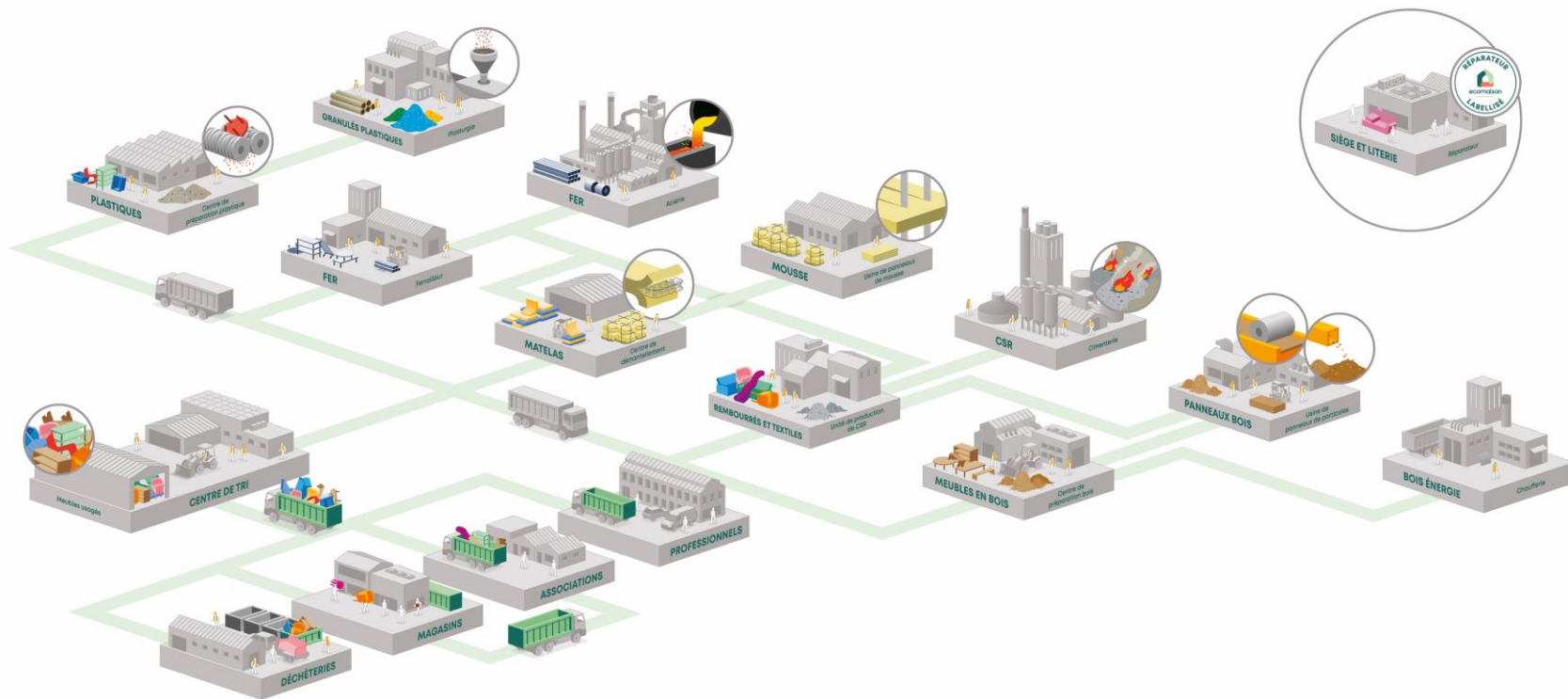


800 000 tonnes de bois
300 000 tonnes de combustible solide de récupération (CSR)
70 000 tonnes de ferraille
11 000 tonnes de mousses
10 000 tonnes de plastique

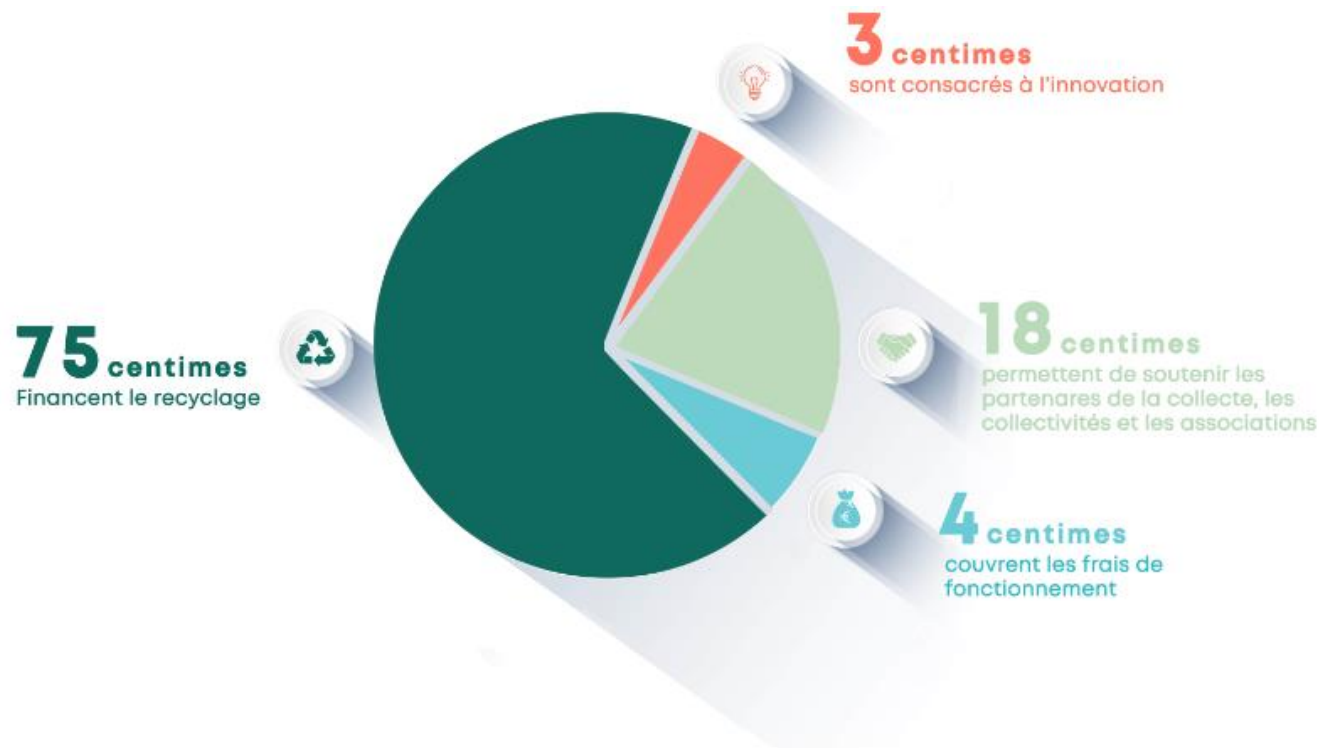


46 % Valorisation énergétique
45 % Recyclage
5 % Réemploi

Schéma opérationnel d'Ecomaison



En moyenne, pour 1 € d'éco-participation versé à Ecomaison :



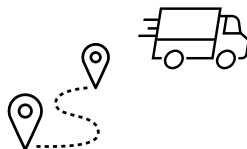
Je suis metteur en marché pour l'ameublement quand...



Je **vends** des produits fabriqués en France hexagonale et dans les territoires d'Outre-mer.



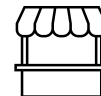
Le **fabricant** déclare l'**éco-participation**.
Je l'affiche seulement.



J'**importe** des produits fabriqués **hors** France dans les territoires d'Outre-mer.



C'est à moi de déclarer l'**éco-participation**.
Je la déclare et je l'affiche.



Je **fabrique les produits**, que je vends en France ou dans les territoires d'Outre-mer.



C'est à moi de déclarer l'**éco-participation**.
Je la déclare et je l'affiche.

Mise en conformité et recherche des contrevenants

- ▶ Mise en place d'une équipe dédiée
- ▶ Obligation solidaire des places de marché de déclarer les mises en marché des ventes de leurs vendeurs tiers.
- ▶ Résultats 2023 : régularisation de **677 freeriders et vendeurs tiers** sur les places de marché pour un total de **plus de 3,5M€**.





2.

DROM-COM : spécificités

Les Collectivités d'Outre-mer

- ▶ Application de la filière REP des éléments d'ameublement à l'ensemble de l'hexagone, ainsi qu'aux départements et régions d'Outre-mer, soit :
- Les Régions et départements d'Outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte ;
- Les Collectivités d'Outre-mer : Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon.



Chiffres clés DROM-TOM

Territoire	Lancement de la collecte des éléments d'ameublement	MM sous contrat	Partenaires ESS	Points de collecte MM	Tous points de collecte
Guadeloupe	2020	16	1	1	15
Martinique	2017	22	2	5	16
Guyane	2022	8	2	-	10
Réunion	2019	31	6	4	28
Saint Pierre et Miquelon		-	-	-	-
Mayotte		3	1	-	-
Saint Martin		1	1	-	-

En images : Collecte des éléments d'ameublement



Notre stratégie Distributeurs et Metteurs sur le Marché



1 Priorité au **réemploi** / Collecte chez Distri & Metteurs en marché **par les structures de l'Economie Sociale et Solidaire**

4



**Distributeurs
&
Metteurs sur
le Marché**

2



Collecte chez Distri & Metteurs en marché via bennes ou caisses-palettes ou conteneurs maritimes puis **Traitement** de nos déchets par des opérateurs et exutoires locaux/nationaux

3



Possibilité de **Réparation** par des Réparateurs agréés, hors garantie légale ou commerciale via notre Fonds Réparation.

Soutiens à la collecte dans les DROM-COM versés aux distributeurs partenaires d'Ecomaison

Vos contacts locaux : les facilitateurs



Guyane

Aurélie Billard - ACORPE
aurelie.billard@acorpeguyane.com



La Réunion

Sandrine Sinapayel - SICR
environnement@sicr.re



Saint-Pierre et Miquelon

Lionel QUILLE - ECOMAISON
lquille@ecomaison.com



Guadeloupe, Saint Martin

Christelle Diochot-despois
C2D CONSULTING
christelle.diochot@c2dconsulting.fr



Martinique

Céline Coridon - ENTREPRISES & ENVIRONNEMENT
ccoridon@entreprisesenvironnement.com



Mayotte

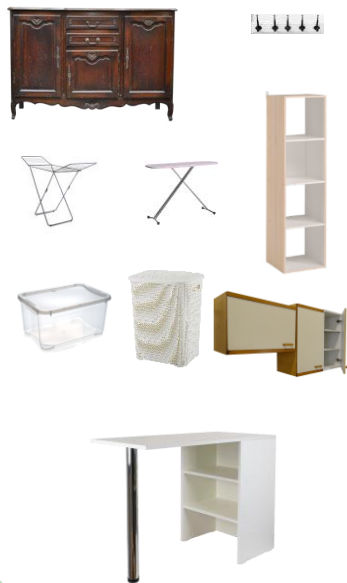
Frank Toy - MAORE TERRITOIRES
toy.frank@maoretterritoires.com





3. La reprise et le réemploi

RANGER



S'ASSEOIR



SE COUCHER

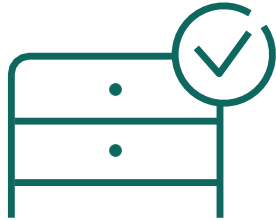


POSER



Extension du périmètre aux éléments de décoration textile : rideaux, voilages, tapis, paillasons, moquettes amovibles

Principes généraux



**Organiser
la reprise sans frais
pour le client**





**Informez chaque
client avant l'achat
de vos modalités
de reprise**

REMARQUE

Les conditions de reprise varient selon :

- la filière de Responsabilité Elargie du Producteur (REP),
- la surface de vente dédiés aux objets concernés,
- le CA en livraison du produit concerné et
- les dimensions du produit à reprendre.

Obligation de reprise des produits usagés

	DÉFINITION	AMEUBLEMENT au 1 ^{er} janvier 2022*	REMARQUE
Reprise 1 pour 1 	Reprise sans frais d'un produit équivalent pour l'achat d'un produit neuf : <ul style="list-style-type: none">• en magasin• pour la vente avec livraison, dont la vente à distance	Pour la vente à emporter Surface entre 200 m ² et 1000 m ² Pour la vente avec livraison CA HT annuel associé à ces produits ≥ 100 000 € : <ul style="list-style-type: none">• au lieu de livraison ou• en point de collecte	Dans le cas où un magasin vend des produits de plusieurs catégories, par exemple, des meubles, des jouets et des articles de bricolage, l'analyse par surface de vente dédiée est à réaliser de manière distincte, pour chaque catégorie de produits concernés.
Reprise 1:1 & 1:0 	Reprise sans frais de produits équivalents à ceux vendus par le magasin, sans obligation d'achat d'un produit neuf	Pour la vente à emporter Surface > à 1000 m ² * Pour les éléments de décoration-textile : obligations de reprise dans le même cadre que l'ensemble des 11 autres catégories de produits depuis le 1 ^{er} janvier 2023	

Nos services pour organiser la collecte mis à votre disposition*

1. Comprendre les obligations

Que dit la loi ?

Qui est concerné ?

- Distributeurs en magasin d'une surface de vente dédiée aux produits concernés et à 200 m
- vendeurs effectuant de sa fonction pour un chèque d'attente associé à ces produits à la vente.

Quand ?

1^{er} janvier 2012 pour le mobilier et la literie

Quelles sont les obligations ?

Reprise 1 pour 1*	Reprise 1 pour 1	Reprise 1 pour 0
<small>Surface commerciale de 100 m² ou plus pour les produits concernés</small>	<small>Surface commerciale de 100 m² ou plus pour les produits concernés</small>	<small>Surface commerciale de 100 m² ou plus pour les produits concernés</small>

Outil d'autodiagnostic

Identification de vos obligations de reprise

Guide d'information

Présentation de la réglementation et des services proposés par Ecomaison

2. Mettre en place la reprise



Services de collecte

Contenants de collecte en magasin

Collecte des produits usagés, pour réemploi ou recyclage

Carte PRO

Bon d'apport

3. Communiquer auprès des clients



Pour connaître les conditions de reprise, adressez-vous au personnel du magasin.

S'il est en bon état vous pouvez également le confier à une association.

Votre magasin reprend vos meubles usagés lors de l'achat d'un neuf.

Signalétique magasin & infos vendeurs

Mémos vendeurs

Affiches

Leaflets

Totems

Kits digitaux

Contenus pour vos sites internet

Publication pour les réseaux sociaux

4. Favoriser le réemploi



Partenariats avec les structures de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire)

Mise en relation

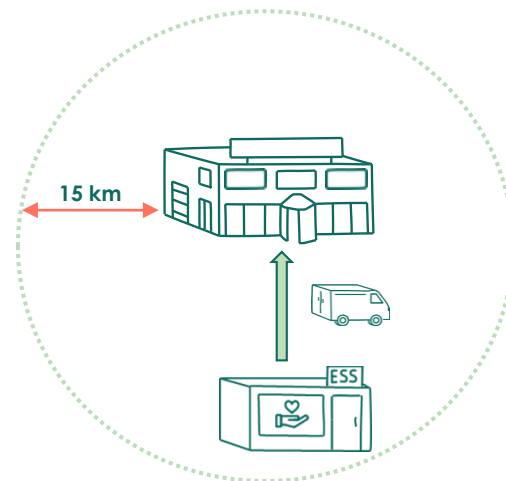
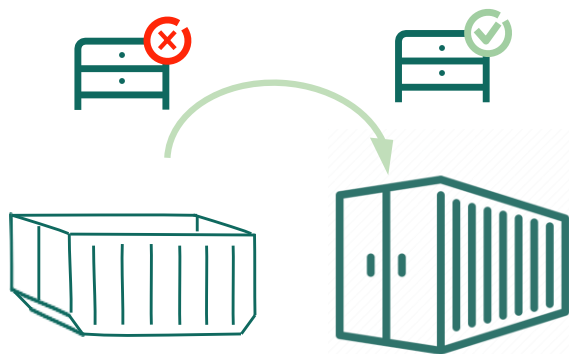
Plateforme du don

INFORMATION

Les services actuellement disponibles pour l'ameublement seront progressivement pour les filières du bricolage, du jardin, des jouets ainsi que pour la filière du bâtiment.

Une collecte préservante et de proximité en vue du réemploi

Objectif : Orienter 10 000T de meubles vers le réemploi



Comment faire?

- Mise en place d'un conteneur maritime pour protéger les produits
- Pré-tri des produits réemployables-réutilisables

Comment faire?

- Collecte par des acteurs du réemploi de l'ESS en convention avec Ecomaison
- À proximité du magasin, à moins de 15km

Deux schémas : avec tri pour réemploi VS sans tri pour réemploi





	Seuil	Le magasin	Partenaire du réemploi de l'ESS
<p>Avec tri pour réemploi</p> 	<p>> 40 tonnes / an</p>	<p>Le magasin utilise deux contenants :</p> <ul style="list-style-type: none">- La benne Ecomaison pour le mobilier en mauvais état- Le conteneur pour le mobilier en bon état	<p>Intervient sur demande du magasin via le SI Ecomaison</p> <p>Collecte l'ensemble du contenu du conteneur</p> <p>Remet en benne les produits du conteneur non repris</p>
<p>Avec ou Sans tri</p>  <p>OU</p> 	<p>20 tonnes / an</p> <p>à</p> <p>40 tonnes / an</p>	<p>Au choix du magasin</p> <p>Avec tri pour réemploi IDEM ci-dessus</p> <p>Sans tri pour réemploi IDEM ci-dessous</p>	<p>Avec tri pour réemploi IDEM ci-dessus</p> <p>Sans tri pour réemploi IDEM ci-dessous</p>
<p>Sans tri pour réemploi</p> 	<p>< 20 tonnes / an</p>	<p>Le magasin utilise un contenant unique</p> <p>La benne Ecomaison est remplacée par le conteneur maritime, tous les produits usagés sont mis à disposition sans les endommager</p>	<p>Intervient sur demande du magasin via le SI Ecomaison</p> <p>Collecte l'ensemble du contenu du conteneur</p>

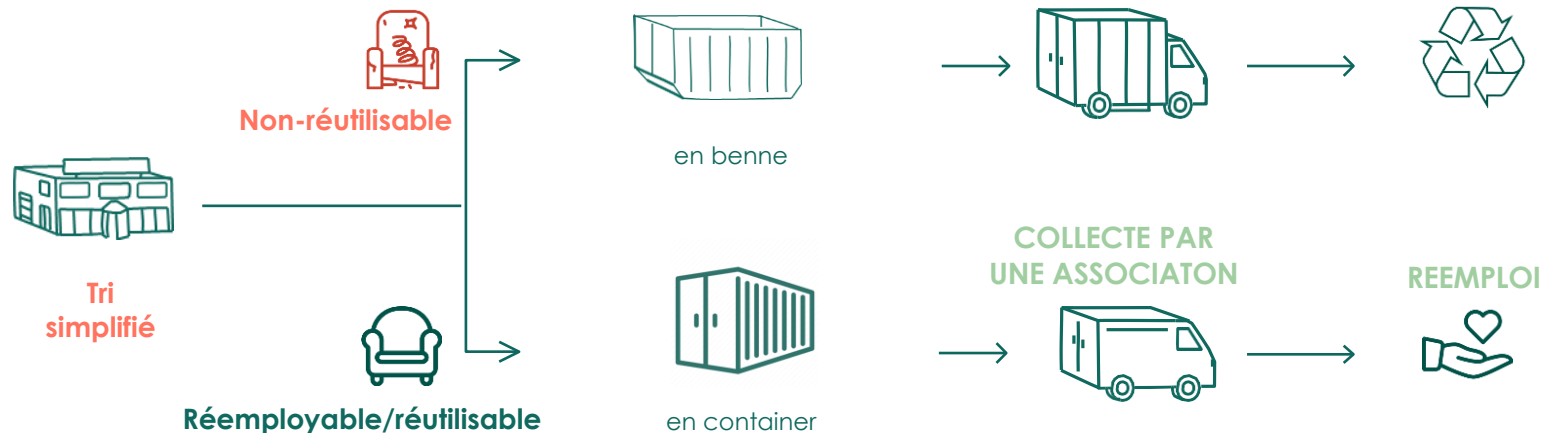
Schéma logistique AVEC TRI pour réemploi

Retours de livraison
Apports en magasin

STOCKAGE

COLLECTE PAR
UN OPÉRATEUR

RECYCLAGE



Modalités

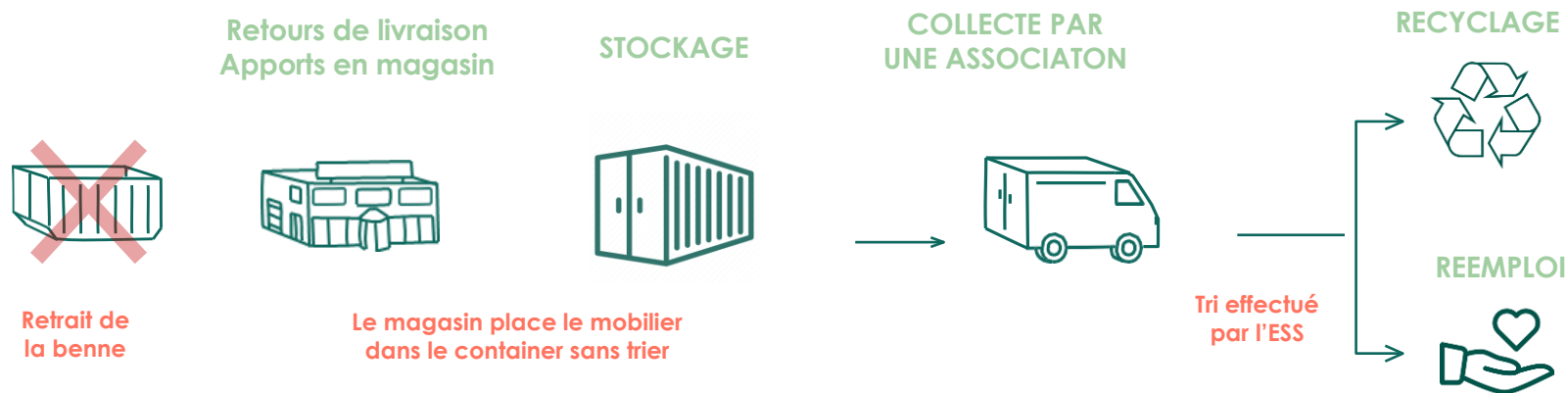
- **Mobilier prétrié** par le personnel du magasin dans la benne ou le container → **CONSIGNES DE TRI RÉEMPLOI**
- **Demandes d'enlèvement** à réaliser sur le compte **SI COLLECTE**
- **Déla**i d'enlèvement/planning d'intervention **défini avec** la structure de **L'ESS**

Point d'attention

Les **meubles repris** doivent être **manipulés avec précaution** pour pouvoir donner une chance au réemploi !



Schéma logistique **SANS TRI** pour réemploi



Modalités

- Mobilier **stocké par le personnel du magasin** dans le container maritime
- **Demandes d'enlèvement** à réaliser sur le compte **SI COLLECTE**
- **Délai** d'enlèvement/planning d'intervention **défini avec** la structure de **l'ESS**

Point d'attention

Les **meubles repris** doivent être **manipulés avec précaution** pour pouvoir donner une chance au réemploi !



Vous êtes intéressés ?

► Nous vous transmettrons un lien vers un questionnaire en ligne



4.

Nos services pour
vous accompagner



Présentation de l'ensemble des services d'Ecomaison

**1 guichet
unique pour
gérer 4
filiales REP**

**Collecte :
mise à
disposition
de
contenants
adaptés**

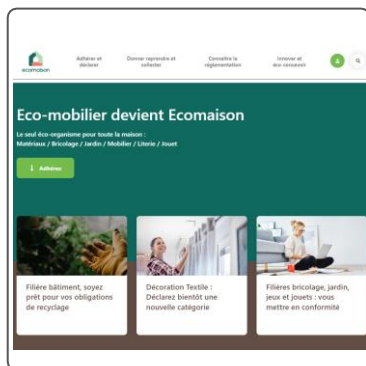
**Réemploi :
mise en
relation
avec des
structures
de l'ESS**

**Réparation :
Fonds
Réparation
Sièges et
Literie depuis
le 06 mai
2024**

**Recherche
et Innovation
: mise en
relation avec
des
innovateurs**

**Apposer la
signalétique
de tri sur
vos produits**

Où trouver tous les outils et services ?



Espace-Services

Retrouvez les services dont :

- Adhésion
- Déclaration de l'éco-participation
- Codificateur en ligne
- Primes d'incorporation de matières recyclées

BASCULE



Ecomaison

Nouveau site

- Les ressources : barèmes, contrats, webinaires, guides, etc.
- FAQ, modes opératoires
- L'information réglementaire
- Evénements

Liens utiles

Déclaration

- ▶ [Générateur de codes produits et d'éco-contribution](#)
- ▶ [Barème des éco-participations 2024](#)

Réglementation

- ▶ [Les 10 points clés de votre mise en conformité](#)
- ▶ Plateforme du don
[Lien vers la plateforme](#)
[Mode d'emploi de la plateforme du don](#)

Reprise

- ▶ [Boîte à outils pour la reprise](#)
- ▶ [Tout comprendre sur les obligations liées à la reprise](#)

Affichage

- ▶ [Affichages environnementales réglementaires](#)
- ▶ [FAQ dédiée à l'affichage des caractéristiques environnementales](#)
- ▶ Consignes de tri et TRIMAN :
[Guide d'utilisation](#)
[Signalétique TRIMAN](#)

Innovation et éco-conception

- ▶ [Liste des fournisseurs éligibles à la PIMR](#)
- ▶ [Trame Plan de Prévention et d'Eco-conception](#)



Pour échanger avec nos équipes

Participez à nos webinaires mensuels

Suivez nos actualités
sur notre site web et nos réseaux



Besoin d'aide ?

0811 69 68 70

Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Service 0,05€/appel + prix d'appel

Ecrivez-nous à
contact@ecomaison.com



Merci